



## COURS DE PEINTURE SUR BOIS

- Conditions générales -

### Déroulement et fonctionnement des cours :

- Les cours se déroulent sur trois trimestres et coïncident avec la période scolaire. Ils ont lieu, durant trois heures, le mercredi après-midi, le jeudi matin, le jeudi près-midi et le samedi après-midi. D'autres cours pourront être ouverts, à la demande d'au moins trois élèves et selon la disponibilité du professeur
- Dans un souci d'efficacité, l'effectif de chaque cours est limité à 5 personnes, et chacune, après en avoir choisi le jour et l'heure, devra s'y tenir.
- Les cours se paient par cinq et sont non remboursables, la place étant réservée à l'élève.
- Un seul cours sur cinq pourra être rattrapé en accord avec le professeur.

### Matériel :

- Une liste de matériel nécessaire que chaque personne devra se procurer dans le commerce local sera remise en début d'année. Chaque élève apportera un objet à peindre. Le professeur le conseillera sur ce choix, afin qu'il y ait compatibilité entre le motif et l'objet à décorer, ainsi que le niveau de difficulté avec le niveau de compétence de l'élève.
- Certains projets nécessiteront plusieurs cours pour être exécutés et seront supposés être finis en cours. D'autres, comportant des motifs répétitifs pourront être achevés hors des cours. Il est conseillé à l'élève de préparer ses objets avant le cours dans la mesure de ses compétences, afin de gagner du temps. De même il est conseillé d'apporter deux objets, car le temps de séchage peut être long. Des patrons seront mis à disposition, mais l'élève pourra proposer des sujets de décoration.

### Programme :

- Le programme est établi par niveaux de façon à apprendre progressivement différents styles et techniques, le but étant de décorer des meubles ou objets en bois ou en métal.